

Délibération n° 2019-18

Point de l'ordre du jour : VI 6.1

Objet : Sorties d'inventaire

Vu le code de l'éducation, notamment sa partie réglementaire sur le régime financier des EPSCP bénéficiant des responsabilités et compétences élargies (articles R719-51 à R719-112) ;

Vu le décret n°2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay.

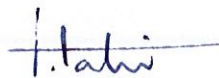
Vote unique :

Le conseil d'administration approuve les sorties d'inventaire des biens mentionnés au document annexé à la présente délibération.

Nombre de votants : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait à Cachan, le 28 juin 2019

Pour extrait conforme,
Le Président de l'École normale supérieure Paris-Saclay



Pierre-Paul ZALIO

Pièce jointe : document détaillant les sorties d'inventaire

Classée au registre des délibérations sous la référence :

CA - 28.06.2019 - D.2019-18

Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :

Rendue exécutoire compte tenu de la transmission au Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation le :

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun.

